



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

allergies

Question écrite n° 89517

Texte de la question

M. Gabriel Biancheri attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la nécessité de réduire le risque de santé publique que représente le développement de l'ambroisie dans notre pays. En effet, l'ambroisie est une plante allergène et invasive qui se développe en milieu ouvert (intercultures, chantiers, bords de route) et dans la culture du tournesol. Originaire d'Amérique du nord, l'ambroisie provoque de graves allergies au moment de sa floraison, en août et septembre. Les personnes sensibles aux pollens d'ambroisie peuvent présenter des manifestations, telles que rhinites, conjonctivites, trachéites, asthme ou encore des atteintes cutanées comme de l'urticaire ou de l'eczéma. Près de 6 % à 12 % de la population serait affectée par cette plante extrêmement allergisante. Si elle s'est d'abord implantée dans la région Rhône-Alpes, l'ambroisie gagne aujourd'hui, partout, du terrain en France. Elle constitue indéniablement un problème de santé publique majeur. Par conséquent, il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qu'elle entend prendre pour éradiquer ce fléau.

Données clés

Auteur : [M. Gabriel Biancheri](#)

Circonscription : Drôme (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89517

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 septembre 2010, page 10512

Question retirée le : 4 janvier 2011 (Fin de mandat)